

**Compte rendu du**  
**Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC du 15 mars à 18 h à Marciac**  
**Salle de réunion de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers**  
**(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC - Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Romain Duport, Président.

**Membres du Conseil d'exploitation présents :** Romain Duport, Nicole Despouy, Alain Bertin, Dominique Dumont, Bernard Moné, Pierre Barnadas, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Jérôme Delessalle, Gérard Lurin

**Membres du Conseil d'exploitation excusés :** Marie-Martine Adler, Alexandre Bajon, Gérard Castet, Hélène De Resseguier, Chantal Dubor, Cyril Cotonnat,

**Nombre de membres du Conseil d'exploitation en exercice :** 16

**Nombre de membres du Conseil d'exploitation présents :** 10 dont 4 titulaires et 6 suppléants

**Nombre de voix :** 10

**Secrétaire de séance :** Dominique Dumont

Monsieur Duport, Président du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, ouvre la séance à 18 h en accueillant les participants et en les remerciant pour leur présence. Après avoir rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, il engage les débats.

**Ordre du jour :**

**Désignation du secrétaire de séance**

1. Validation du compte rendu du conseil d'exploitation du 12/12/2022
2. Budgets primitifs 2023
  - 2.1. Budget primitif 2023 du SPAC
  - 2.2. Budget primitif 2023 du SPANC
3. Questions diverses
  - 3.1. Bilan d'activité 2022
  - 3.2. « Diagnostic des réseaux d'assainissement de Beaumarchés, Marciac, Plaisance, Tasque et Tillac » - projet de cahier des charges

**1. Validation du Compte rendu du conseil d'exploitation du 12/12/2022**

Le compte rendu du Conseil d'exploitation du 12 décembre 2022, transmis avec le dossier de séance, est approuvé à l'unanimité.

**2. Budgets primitifs 2023**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 des statuts du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, « Le conseil d'exploitation délibère sur toutes les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par le Code général des collectivités territoriales ou par les présents statuts. Le conseil

d'exploitation est obligatoirement consulté par le Président sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

**Les projets de budget et les comptes lui sont soumis. Le conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.**

Il présente au Président de la Communauté de communes toutes propositions utiles. »

En conséquence, le processus d'élaboration budgétaire étant engagé, il est proposé aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers d'émettre un avis sur les budgets primitifs 2023 :

- du Service public d'assainissement collectif,
- du Service public d'assainissement non collectif,

dont les maquettes ont été transmises en amont et dont les données sont reprises de manière synthétique dans les tableaux ci-après :

#### 1.1. Budget primitif 2023 du SPAC

Budget Annexe concerné	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition
SPAC	431 292,07	493 578,37	<b>1 028 432,00</b>	558 878,97	481 329,47	<b>1 028 432,00</b>

#### Il est précisé en séance que :

- La facturation du second semestre 2022 a été décalée dans le temps. Alors que la part de l'abonnement a été rattachée à l'exercice 2022, les recettes correspondantes pour la part « consommation », soit 110 866 €, ne seront effectives qu'en 2023. Cela explique l'évolution à la baisse des recettes entre 2021 et 2022. Cette évolution n'est pas le fait d'une perte de ressources mais d'un décalage dans le temps des recettes attendues.
- A partir de 2023, les recettes liées à la prime épuratoire sont nulles (fin du dispositif d'aide porté par l'Agence de l'Eau).
- Pour 2023, en dépenses de fonctionnement au 011, l'augmentation constatée correspond à une évolution à la hausse du coût de l'électricité ; au 012, l'augmentation constatée s'explique par une évolution potentielle du point d'indice et l'évolution certaine de l'assurance statutaire.

Budget Annexe concerné	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition
SPAC	203 668,52	164 748,02	<b>603 538,00</b>	203 774,28	151 430,09	<b>603 538,00</b>

#### PROPOSITIONS 2023 (en €) - Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses				Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	363 500,00	70	Vente de produits finis, prestations de service		484 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	145 000,00	74	Subvention d'exploitation		0
014	Atténuation de produits	60 000,00	75	Autres produits de gestion courante		600,62
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	77	Produits exceptionnels		0
66	Charges financières	55 712,00		<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>495 256,38</b>
67	Charges exceptionnelles	4 000,00				
68	Dotations aux amortissements	39 543,25		<b>Total recettes réelles</b>		<b>979 857,00</b>
022	Dépenses imprévues	50 000,00		<b>Opérations d'ordre</b>		<b>48 575,00</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>742 755,25</b>	002			
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>285 676,75</b>				
	<b>Total général</b>	<b>1 028 432,00</b>		<b>Total général</b>		<b>1 028 432,00</b>

**PROPOSITIONS 2023 (en €) - Section d'Investissement (par chapitre) :**

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts - dettes et assimilés	92 780,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	51 524,00
21	Immobilisations corporelles	191 908,20			
23	Immobilisations en cours	202 500,00		<b>Total recettes réelles</b>	<b>54 024,00</b>
002	Extension réseau Tasque	7 774,80		<b>Opération d'ordre</b>	<b>285 676,75</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>554 963,00</b>	001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>263 837,25</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 575,00</b>			
	<b>Total général</b>	<b>603 538,00</b>		<b>Total général</b>	<b>603 538,00</b>

**Il est précisé en séance :**

- **Le détail des dépenses d'investissement prévues en 2023 :**
  - 60 000 € : études techniques et maîtrise d'œuvre,
  - 58 000 € : travaux stations d'épuration
  - 119 071,86 € : télégestion fin phase 1 + phase 2
  - 14 836,34 € : achats de matériels et gros outillages
  - 100 274,80 € : travaux divers sur les réseaux (tillac, Marciac, Plaisance, Beaumarchés, Tasque)
  - 110 000,00 € : enveloppe prévue a minima pour les travaux d'extension des réseaux pour la viabilisation du terrain de la future caserne des pompiers de Plaisance
  
- **Le détail des travaux à prévoir dans les prochaines années :**

<b>Patrimoine - L'amélioration des conditions d'accueil du public par la création et la rénovation de sanitaires (aire des gens du voyage + piscine de Plaisance)</b> <b>S'agissant des travaux « piscine », il est proposé, avant toute réalisation, de mener une réflexion collective sur le fonctionnement des piscines intercommunales.</b>	<b>budget principal</b>
	<b>budget SPAC</b>
<b>Assainissement - chantiers courants, envisagés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de travaux sécurisation, et de protection des matériels (préleveurs automatiques ENTREE et SORTIE à la STEP de Marciac)</li> <li>- Finalisation de l'opération de Télégestion</li> <li>- Travaux sur le RD3b à Marciac (3ème tranche)</li> <li>- Consultation de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux au niveau des réseaux</li> <li>- Marciac : chemin bleu, rue des lilas, rue des cinq parts</li> <li>- Plaisance : rue de la halle, nouvelle caserne des pompiers</li> <li>- Consultation dans le cadre de la réalisation des diagnostics réseaux sur les communes de Beaumarchés, Tasque et Tillac, et actualisation des diagnostics de Marciac et Plaisance</li> <li>- Travaux de réhabilitation de boîtes de branchement individuelles</li> <li>- Remise à la côte et remplacement de regards de réseau</li> <li>- Finalisation de la recirculation, à la STEP de Tasque</li> <li>- Poursuite du travail dans le cadre de la nouvelle stratégie du SPANC, et optimisation de l'organisation par l'acquisition d'un nouveau logiciel métier.</li> </ul>	<b>Budget SPAC</b>
<b>Assainissement - travaux de sécurisation du poste de relevage des Arènes à Plaisance</b>	<b>Budget SPAC</b>

- Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) –compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	1 046 681,00	Prévues	576 401,00
Réalisées	493 578,37	Réalisées	164 748,02
		Reste à réaliser	126 182,76
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	1 046 681,00	Prévues	576 401,00
Réalisées	481 329,47	Réalisées	151 430,09
		Reste à réaliser	51 524,00
<b>Résultats de l'exercice 2022 (sans reste à réaliser)</b>			
	- 12 248,90		- 13 317,93

- Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) - Affectation des résultats 2022  
le compte administratif du budget annexe SPAC 2022 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un déficit de fonctionnement 2022 de	- 12 248,90
Un excédent reporté de	510 005,28
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	497 756,38
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Un excédent d'investissement reporté de	263 837,25
et un déficit des restes à réaliser de	- 74 658,76
Soit un excédent de financement de	189 178,49

**Affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : <b>Excédent</b>	497 756,38
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Réserve réglementée (1064)	2 500,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	495 256,38
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	263 837,25

**Il est précisé que pour la première fois en 2023, la réserve réglementée est constituée. Elle correspond à la plus-value réalisée, en 2022, au moment de la vente du camion affecté au SPAC (écriture spécifique à la nomenclature M4)**

1.2. Budget primitif 2023 du SPANC

Budget Annexe concerné	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
SPANC	31 314.24	40 543.68	126 060,00	200.32	97 467.85	126 060.00

Budget Annexe concerné	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
SPANC	91 645,72	0	561.20	91645.72	0	561,20

**Il est précisé en séance :**

- que le budget revient à l'équilibre comme attendu dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SPANC.
- qu'en 2024, il conviendra de réinterroger cette stratégie, notamment pour envisager la minoration de la redevance annuelle. Ce pilotage doit permettre de garantir la stabilité budgétaire.

**PROPOSITIONS 2023 (en €) - Section de fonctionnement (par chapitre)**

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	5 401,00	70	Vente de produits finis, prestations de service	126 060,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 100,00		<b>Total recettes réelles</b>	<b>126 060,00€</b>
65	Autres charges de gestion courante	3 360,00			
67	Charges exceptionnelles	1 500,00			
68	Dotations aux provisions pour risque	1 750,00			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>52 111,00</b>			
002	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>73 949,00</b>			
	<b>Total général</b>	<b>126 060,00</b>		<b>Total général</b>	<b>126 060,00€</b>

**PROPOSITIONS 2023 (en €) - Section d'Investissement (par chapitre) :**

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
21	Immobilisations corporelles	561.20 €	001	Excédent d'investissement reporté	561.20 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>561.20 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>561.20 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>561.20 €</b>		<b>Total général</b>	<b>561,20 €</b>

**- Budget annexe SPANC - compte administratif 2022**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	181 404.00 €	Prévues	561.20 €
Réalisées	40 543.68 €	Réalisées	0.00 €
		Reste à réaliser	0,00 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	181 404.00 €	Prévues	561.20 €
Réalisées	97 467.85 €	Réalisées	0.00 €
		Reste à réaliser	0,00 €
<b>Résultats de l'exercice 2022</b>			
	<b>56 924.17€</b>		<b>0.00 €</b>

**- Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - affectation des résultats 202**

Le compte administratif du budget annexe SPANC 2022 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un excédent de fonctionnement 2022 de	56 924.17 €
Un déficit reporté de	- 130 873.17 €
soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 73 949,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Un excédent d'investissement cumulé de	561.20 €
et des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	561,20 €

**Affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : Déficit	- 73 949,00 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Déficit	- 73 949,00 €
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	561,20 €

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'exploitation ont émis un avis favorable sur :

- les éléments budgétaires communiqués,
- les budgets primitifs prévisionnels du SPAC et du SPANC, pour l'année 2023, en amont du vote de ces budgets par le Conseil communautaire qui se réunira le 28/03/2023,

### 3. Questions diverses

#### 3.1. Bilan d'activité 2022

##### ➤ **Rappels : Etat des installations**

- **SPANC :**
  - 2 226 installations d'assainissement non collectif

##### Il est précisé en séance que :

Ces données sont actualisées sur la base du nombre de titres émis pour la redevance annuelle du SPANC.

- Une dizaine de titres a dû être annulée. Il s'agit de doublon dans le fichier tiers ou de parcelle non concernée ;
  - L'émission des titres a donné lieu à un gros travail de vérification des fichiers de base : fichier des tiers pour le service des finances, fichier des propriétaires pour le service de l'assainissement. Ce travail a été fait de manière concertée entre les deux services et a permis d'intégrer les données demandées par le Service de gestion comptable, notamment les numéros cadastraux de chaque parcelle.
  - Une liste de 200 dossiers (principalement des PC) est en cours de vérification. Les titres n'ont pas été émis.
  - Afin de poursuivre ce travail de fiabilisation des données de base, un courrier va être transmis aux communes afin de leur faire valider le listing des abonnés. Ce travail devrait permettre d'éviter les difficultés de recouvrement liées à des données de base erronées. L'EPCI conforte ainsi le travail en cours au niveau des recouvrements et des informations demandées aux maires sur les personnes débitrices.
  - 29 certificats de conformité établis en 2022 suite à des travaux neufs ou de réhabilitation
- 
- **SPAC (données extraites du RPQS) :**
    - 2132 abonnés recensés au 31/12/2021 (évolution de + 4,8 % par rapport à 2020)
    - 193 210 m<sup>3</sup> facturés au 31/12/2021 (+ 12,9 % par rapport à 2020)
    - 481 909,00 € TTC de recettes au 31/12/2021 (426 650,00 € au 31/12/2020)

##### ➤ **Activité du service en 2022 :**

- **Opérations courantes :**
  - En moyenne 2 interventions sur les égouts par semaine
  - 16 réhabilitation de boîtes de raccordement
  - 7 branchements neufs (1 à Tillac, 3 à Marciac, 3 à Plaisance)
  - 15 reprises de regards de réseau
- **Opérations majeures :**
  - Finalisation du projet de Télégestion, et démarrage des opérations (fin des travaux printemps 2023)
  - Travaux de sécurisation des stations d'épuration (matériels achetés fin 2022 et stockés afin de permettre une programmation des interventions en fonction des conditions climatiques, de la charge de travail de l'équipe...), travaux en cours sur la STEP de Plaisance (photo), suivi de la sécurisation du bassin tampon de la STEP de Beaumarchés, ainsi que du remplacement du dispositif de fermeture du poste de LARAT à Plaisance.
  - Poursuite des travaux de mise à niveau du réseau, sur la RD3b à Marciac, en articulation avec les travaux de voirie.
  - Bathymétrie sur les lagunes de Marciac, dans le cadre de l'assistance technique du STAESE

• **Activité de contrôle et instruction SPAC et du SPANC**

	Nombre théorique à réaliser en 2022 sur la base de la date des derniers contrôles effectués	Nombre à réaliser au 31/12/2022	Nombre d'actes réalisés au 31/12	Programmation reportée à la demande de l'utilisateur <sup>(1)</sup>
<b>CBF</b>	<b>464</b>	<b>255</b>	<b>219</b>	<b>32</b>
Notaires			<b>75</b> (66 facturés, 9 < 3 ans)	
Demandes de nouvelle installation			<b>36</b> (6 neuves, 25 réhabilitations)	
Chantiers réalisés			<b>22</b> (dont 3 instruits en 2021)	
<b>Nombre total d'actes facturés suite à visite</b> <b>Objectif annuel : 320</b>			<b>343</b>	
Certificat d'urbanisme			<b>41</b>	
Permis de Construire			<b>29</b>	
Demande de Travaux			<b>28</b>	
<b>Nombre total d'actes traités sur dossier (non facturés)</b>			<b>97</b>	

(1) Report de contrôles dont certains étaient programmés en 2021

A noter :

- Le service obtient environ 70 % de retours riverains (ou Mairie) suite aux avis de passage pour programmation des rendez-vous
- Environ 90 % des visites programmées ont été réalisées
- En moyenne 10 visites effectives par jour.
- Délais moyens d'instruction :

DOSSIERS	SPAC	Moyenne Instruction
Certificat d'urbanisme	25	12 jours
Permis de Construire	47	12 jours
Demande de Travaux	5	11,5 jours
<b>Notaires</b>	<b>52 (1 non facturé)</b>	<b>19,5 jours</b>
<b>Chantier avec PFAC</b>	<b>7</b>	Dont 2 facturés au nouveau tarif, soit à 2 500 €

• **Focus : Etude sur l'externalisation du SPANC**

Trigone a transmis une proposition à la CCBVG, le 27/01/2023. L'analyse est en cours

• **Focus : Mise en œuvre de la télégestion**

Déjà mis en œuvre :

- Juillet 2022 : Signature de l'O.S. 1
- Octobre 2022 : point technique de démarrage avec HES et le SATESE
- Octobre-Novembre : phase de paramétrage et programmation des équipements en atelier, toujours en lien avec le SATESE, ainsi qu'avec ID&S (prestataire informatique de l'EPCI)
- Décembre 2022 : Installation du poste de supervision dans les locaux de la CCBVG, installation des équipements sur l'ensemble des sites de Marciac, et intégration à la supervision. Signature de l'O.S. 2
- Janvier 2023 : Prise en main de l'outil par l'ensemble du service, validation ou correction des items mis en place, pour intégration à l'ensemble des sites restants. Installation des équipements sur les quatre sites de Tasque (poste de relevage côté tennis, poste de relevage de la mairie, poste de relevage au

lotissement, STEP). **Exploitation des premières données en lien avec l'auto surveillance réglementaire.**

A venir, dans l'ordre :

- Finalisation de l'équipement des installations de Tasque
- Déploiement du dispositif à Beaumarchés
- Intervention à la STEP de Tillac (nouvelle armoire pré-équipée en atelier),
- Déploiement du dispositif à Plaisance (remplacement de l'armoire du PR des Arènes ainsi que l'armoire de la STEP. Lors de l'intervention sur la STEP de Plaisance, les perturbations dans son fonctionnement seront soumises à déclaration préalable auprès de la DDT32.)

Les aspects financiers de ce dossier :

- La demande d'acompte a été transmise, en décembre 2022, à l'Agence de l'Eau, sur la base de la mise en œuvre de la Tranche Ferme (O.S. 1). Le dossier a été examiné le 30/01/2023 par les services de l'Agence de l'Eau.
  - Dépenses 2022 restant à réaliser sur l'exercice 2023 : 117 071,62 € T.T.C
- **Pour mémoire : les primes épuratoires, un dispositif arrivé à son terme et dont les derniers versements ont été effectifs en 2022**

Récapitulatif des versements de l'Agence de l'Eau au titre de l'aide à la performance épuratoire						
STEP	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Marciac	5639,00 €	2 089,00 €*	- €	4 435,00 €	5 690,00 €	3 230,00 €
Plaisance	7873,00 €	5 878,00 €	4 801,00 €	6 605,00 €	9 126,00 €	5 121,00 €
Beaumarchés	4083,00 €	3 766,00 €	3 965,00 €	7 788,00 €	8 876,00 €	9 502,00 €
Tasque	N.C**	N.C**	N.C**	1 260,00 €	2 101,00 €	1 987,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17595,00 €</b>	<b>11 733,00 €</b>	<b>8 766,00 €</b>	<b>20 088,00 €</b>	<b>25 793,00 €</b>	<b>19 840,00 €</b>

\*3 481,00 € ont été versés en 2022 en complément suite à une demande de révision de la prime par le service de l'assainissement (motif : pénalités non justifiées)

\*\* Station d'une capacité inférieure à 1000 EH, non concernée par les primes

### 3.2. **« Diagnostic des réseaux d'assainissement de Beaumarchés, Marciac, Plaisance, Tasque et Tillac » - projet de cahier des charges**

Conformément à la programmation pluriannuelle des travaux à réaliser au niveau des réseaux d'assainissement, il est proposé de mener, en 2023, l'étude visant à :

- produire le diagnostic de l'état du réseau d'assainissement des communes de Beaumarchés, Tasque et Tillac,
- actualiser les diagnostics réalisés en 2013 pour les réseaux des communes de Marciac et Plaisance.

Transmis en annexe du dossier de séance, le projet de cahier des charges techniques de ce chantier a été présenté en séance. Soumis à l'avis des membres du Conseil d'exploitation qui n'ont formulé aucune remarque, ce document doit être également transmis pour avis aux services du Département qui accompagnent juridiquement et techniquement le service de l'assainissement. Le document sera modifié en fonction afin d'être soumis à la validation définitif des membres du Conseil d'exploitation.

### 3.3. **Utilisation des eaux grises et autre évolution possible**

La question de la valorisation des eaux grises est abordée. A ce jour, des expérimentations sont menées sur le territoire métropolitain. Dans le Gers, aucune structure se s'est engagée dans un processus d'utilisation des eaux grises. Le Service de l'Assainissement mènera une étude documentaire.

Les élus auront dans un avenir proche à s'interroger sur l'opportunité :

- de créer une zone de dépotage pour le traitement des eaux usées provenant des fausses sceptiques. Il pourrait s'agir d'un nouveau service proposé aux habitants du territoire, installés en zone ANC.
- de valider l'équipement du service en outils et accessoires de contrôle des installations comme, notamment, des caméras permettant l'inspection des canalisations. Ces achats pourraient être réalisés en commun avec le syndicat des eaux.